

L'assemblée générale du CEDAPA a eu lieu le jeudi 17 décembre à Plérin (on vous en parle dans le prochain écho du Cedapa).

En attendant, toute l'équipe du CEDAPA, et le comité de rédaction de l'écho vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année, et vous présentent ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La reconquête de la qualité de l'eau demande une vraie politique environnementale

Compte-rendu du colloque régional, organisé par l'ARAP (Association régionale pour l'agriculture paysanne), sur les agriculteurs et acteurs de la qualité de l'eau : « comment progresser ensemble ? A quelles conditions ? », qui s'est tenu le 8 décembre à Montauban-de-Bretagne.

La qualité de l'eau, c'est pas encore gagné, de l'avis même de Pierre Aurousseau, Président du Conseil Scientifique de l'Environnement en Bretagne : *"On a gommé les excès de teneur en nitrates de la décennie 90-2000, aujourd'hui, la situation est revenue à celle du début des années 90. Mais on est loin de la qualité de l'eau observée dans les années 70-80. L'amélioration est donc incontestable mais elle est modérée"*.

Si les mauvais résultats environnementaux pouvaient au moins profiter à l'économie régionale, et en particulier aux agriculteurs... Même pas. Championne de France en matière de volume produit, la Bretagne se situe parmi les dernières régions françaises pour ce qui est du revenu par travailleur. Et cela malgré une diminution massive du nombre d'actifs : entre 2001 et 2006, a rappelé Thérèse Fumery, en introduction du colloque de L'ARAP sur la qualité de l'eau, on a perdu 17.000 emplois à la production.

Philippe Le Goffe, économiste à Agrocampus Ouest, a son explication quant à la faible efficacité des mesures prises jusqu'à présent. Une activité économique ne doit pas se développer si son bénéfice est inférieur à son coût, nous rappelle-t-il. Normal. Et parmi les coûts à considérer, il y a aussi ceux causés à l'environnement. Sauf que, constate l'économiste, actuellement l'agriculteur ne perçoit pas les coûts environnementaux de ses pratiques ! Si l'agriculteur devait effectivement les payer, il modifierait ses choix techniques.

Des subventions parfois contre l'environnement

C'est le fameux principe du pollueur-payeur, prôné par la directive cadre sur l'eau (DCE). Or ce principe est peu appliqué. La redevance de l'eau devait en être une application. Finalement, tous les élevages la paient, qu'ils soient en excédents ou pas. D'où un effet incitatif nul.

Pire, nous dit l'économiste, les subventions conduisent à favoriser des choix loins d'être favorables à l'environnement, et au social. Ainsi les subventions accordées en Bretagne au traitement des effluents d'élevage ont donné un avantage économique apparent au traitement par rapport aux autres solutions de résorption. Avec une conséquence induite : la concentration des élevages.

Pour Philippe Le Goffe, c'est la non application du principe pollueur-payeur qui entraîne l'inflation réglementaire actuelle dans le domaine de l'environnement, qui diminue l'efficacité des contrôles et paralyse le secteur de l'élevage. Et il ne faut pas compter sur les approches volontaires (comme Bretagne Eau Pure ou les mesures agro-environnementales...) ou le marketing vert (vente de produits ayant une bonne image environnementale) pour remplacer une réelle politique environnementale.

On attend maintenant avec impatience de voir si la mission inter-ministérielle, chargée d'élaborer un programme de lutte contre les algues vertes, sera à la hauteur de l'enjeu...

Katell Nicolas, Cedapa

> Dans ce numéro...

2 / Appétit à Slow Food

3 / Essai sur la destruction d'une prairie, sans phyto et sans labour

4, 5, 6 / dossier algues vertes :

Voyage d'étude de la Lieue de Grève à Vittel et dans le Comté

7 - 8 / fermoscopie à d'une installation en ovin viande

8 / directive nitrates et conditionnalité "prairie des aides PAC"

Euro Gusto, le salon européen de Slow Food, salon du « BON, JUSTE et PROPRE »

L'association Slow Food, née en Italie en opposition au fast-food, a tenu salon à Tours du 27 au 30 novembre. Appétit y a présenté des produits de l'agriculture durable.



Slow Food est une association qui s'oppose à la culture du fast-food qui standardise les goûts. Cette association promeut une alimentation locale, l'éducation du goût pour les adultes et les enfants, et travaille pour la sauvegarde et la promotion des traditions culinaires.

C'est armés de fromages de chèvre de Ma Vallée, de Tomme de Hirel, de Darley ainsi que du saucisson de la ferme de la Mare, sans oublier notre *a priori*, que nous sommes allés affronter les "bobos" de la région Touraine. Une fois sur place, nous avons débatté tout notre attirail : dépliants du CEDAPA, dépliants d'Appétit et bien sur l'appât, les produits du terroir breton. Nous avons ainsi pu échanger avec des personnes (et non des bobos) de toute la France. On en a surpris plus d'un avec nos produits : "On ne s'attendait pas à trouver du fromage sur le stand Bretagne, et encore moins du bon !". Opération réussie quant aux dégustations, merci aux producteurs !

Pendant que s'opérait ce premier échange, Robert Hamon s'attelait à une autre bataille sur le thème, "La Bretagne : une région d'agriculture et de développement durable", conférence organisée par la région Bretagne et le convivium Bretagne. Au programme : Jean-Noël Yvon ostréiculteur durable sur leur démarche avec le réseau Cohérence, Robert Hamon (CEDAPA, Appétit) sur les systèmes herbagers, Gilles Maréchal (FRCIVAM) sur les circuits courts, Régis Fresneau (CRAPAL, conservatoire des races animales) sur les races locales de Bretagne, Nicolas Supiot paysan boulanger (association

Triptolème : semences paysannes) sur la biodiversité des semences, Jean-Pierre Pasquet de l'association Bleu Blanc Cœur.

L'idée d'une plate-forme de produits locaux

Bleu Blanc Cœur a expliqué qu'en introduisant le lin dans l'alimentation animale on pouvait améliorer l'équilibre en oméga 3 des produits animaux, ce qui a fait vivement réagir un producteur laitier herbager : "pourquoi j'irais donner du lin à mes vaches alors qu'en les nourrissant avec de l'herbe, elles produisent un lait naturellement équilibré ?" "C'est au consommateur par son acte d'achat de soutenir la démarche qui lui convient", a tranché Nicolas Supiot, soulignant par ailleurs l'intérêt pour le consommateur de prendre conscience "qu'il y a des démarches qui se font à l'échelle industrielle et d'autres à l'échelle du producteur ou de l'association de producteurs". Seul regret : faute de communication sur cette conférence, la salle n'était pas comble.

Sur les stands de la région Bretagne on pouvait aussi retrouver les chefs des « Restaurants de terroir », dont Mr Jean-Claude Spégagne, qui a partagé un moment avec nous. Il a exprimé la difficulté à s'accorder entre producteurs et restaurateurs, les producteurs ne voulant pas passer trop de temps à livrer les restaurateurs pour des petites quantités. D'où l'idée d'une plateforme de produits locaux !

La Bretagne n'était pas seule. En effet, de nombreuses régions de France étaient présentes sur le salon (région Centre, Aquitaine, Auvergne, Franche Comté, Ile de France...), ainsi que plusieurs pays pour présenter leurs sentinelles (Allemagne, Autriche, Croatie, Géorgie, Espagne Italie...). Une sentinelle, c'est un produit que Slow Food soutient au travers des projets de développement local. Slow Food a pour objectif de relancer culturellement et économiquement ces produits menacés (exemple de sentinelles en France : le bœuf Gascon aérolé du Gers, le rancio sec du Roussillon...)

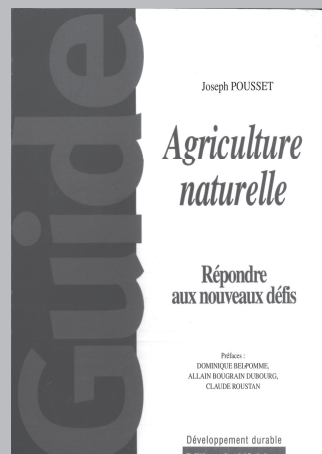
Le salon Euro Gusto aura maintenant lieu tous les 2 ans à Tours. Prochain rendez-vous pour la 2^{ème} édition en novembre 2011.

Elise Lorinquer, Appétit

Agriculture naturelle de Joseph Pousset

Joseph Pousset, conseiller et agriculteur, écrit ici un ouvrage très complet sur « l'agriculture naturelle », qui doit répondre au triple défi de nourrir une population plus nombreuse, consommer moins d'énergie fossile et ne plus polluer. Il traite ainsi de la fertilité des sols, des pratiques agricoles (rotation, fumure, adventices), de la production d'un blé avec peu d'intrants, des auxiliaires de culture pour les jardiniers ou des bases d'un élevage naturel.

Editions Agridécisions, 444 pages.



■ Réévaluation des DPU pour cause de MAE : deux nouveautés peuvent conduire la DDEA à examiner votre dossier

1- Vous remplissiez les conditions de recalcul en 2007 mais vous n'avez pas déposé de dossier car vos DPU historiques étaient supérieurs à la moyenne départementale (303 €)

2- La MAE que vous aviez signée n'était pas éligible lors des premiers recalculs (OLAE centre Bretagne, PMSEE, Baie de Lannion, Vallée du Leguer, PDD Corlay, DCC)

Les demandes seront à déposer à la DDEA avant le 1^{er} mars. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter !

Détruire la prairie par un couvert végétal et y implanter une céréale

Un essai de destruction d'une prairie sans labour et sans phyto est en cours chez Gérard Launay et Claire Salvagnol à Hénansal (voir Echo du Cedapa n°83 de mai-juin 2009) . Le couvert végétal s'est moyennement implanté et la prairie tend à repartir dans le blé : bref, rien n'est encore joué.

Objectif : destruction d'une prairie RGA - fétuque - TB de 10 ans environ.

- 18 juin : récolte de foin, stade avancé (après floraison)
- 23 juin : passage de rotalabour
- 25 juin : apport de fumier bovin (frais) 20t/ha afin de garantir une croissance rapide du couvert
- 26 juin : semis du couvert végétal avec herse rotative + semoir classique à disques
- 26 et 29 juin : deux passages de rouleau cultipacker pour tasser le lit de semence
- 14 octobre : destruction du couvert végétal et implantation de la céréale (dose de semis : 100-110kg/ha)

1°) Le couvert végétal

Le couvert végétal implanté en juin devait permettre d'étouffer la prairie, d'où un mélange potentiellement couvrant :

Sarrasin=15kg ; Moutarde = 2kg ; avoine diploïde (brésilienne)= 15kg ; tournesol = 10kg ; radis fourrager = 5kg ; féverole = 15kg ; pois fourrager = 15 kg

Résultat : le sarrasin, choisi pour son effet couvrant à la base du couvert, pour limiter ainsi le passage de la lumière et détruire la prairie, n'a pas eu l'effet escompté. La féverole, plante autonome et productrice de biomasse n'a pas non plus bien fonctionné. *"Le cycle biologique est mal calé, analyse Konrad Schreiber de l'association BASE, la féverole préfère avoir plus de temps en fin d'été et automne pour s'implanter"*. En revanche, le radis fourrager (après un début difficile, attaque de mouches ?), le tournesol, le pois fourrager et l'avoine diploïde se sont bien développés. Mais on peut mieux faire, en choisissant un radis plus structurant et un pois protéagineux, qui aurait un développement plus horizontal que le pois fourrager. Bref, le mélange idéal "étouffeur de prairie" reste encore à trouver. A noter aussi que le semis du couvert n'a pas été réalisé dans les conditions idéales.

2°) Implantation de la céréale



Implantation de la céréale dans le couvert : on voit le rouleau FACA placé devant le tracteur

L'implantation du blé panifiable (mélange de variétés, Renan, rouge de Bordeaux et Capo) s'est faite avec un Semoir Bertini, semoir à disques qui réalise un travail du sol uniquement sur la ligne de semis. On évite ainsi les repousses d'adventices. Le tracteur était équipé à l'avant d'un rouleau FACA, rouleau à barette qui écrase les tiges du couvert végétal sans les sectionner : il permet de tracer sans souci dans le couvert végétal.

La destruction du couvert végétal permet aussi de créer un mulch, qui va se décomposer progressivement au cours de l'hiver. *"Ce mulch*

protège le sol et l'activité biologique, aussi source de nourriture pour les oiseaux", ajoute Konrad Schreiber.

Dans notre essai, la prairie, pas suffisamment étouffée et donc mal détruite, a le potentiel pour repartir après la destruction par roulage du couvert végétal du 14 octobre. De fait, les observations de début décembre dernier montrent une bonne levée de la céréale. Cependant la prairie est également repartie, accompagnée de quelques rumex. Quelques graines de radis et de tournesol issues du couvert repoussent également. A suivre donc le combat du blé contre la prairie !



Le semoir Bertini



Le blé a bien levé, mais la prairie est repartie

17 kg d'azote de reliquat dans les premiers 30 cm du sol, c'est le résultat d'un prélèvement réalisé le 4 novembre sur la parcelle. Un résultat jugé aberrant par le technicien de la Chambre d'agriculture qui va donc renouveler l'analyse. (On vous communiquera les nouveaux résultats). L'an prochain, un protocole plus élaboré devrait encadrer un nouvel essai de destruction de prairie sans labour.

Neuf ans après le Cedapa, les bassins versants de la Lieue de Grève, au coeur de la tourmente des algues vertes depuis cet été, ont organisé un voyage d'études au pays de Vittel et du Comté. Compte-rendu partiel de voyage avec les impressions de Paul Salaün, animateur à Lannion-Trégor Agglomération et organisateur du voyage, d'Yves Le Jeune, agriculteur de Lanvellec et membre du Comité professionnel agricole, et de Patrick Le Fustec, agriculteur à Plouaret et administrateur du Cedapa. Avec en prime, le témoignage d'un GAEC du Doubs sur sa conversion à l'herbe... Une occasion pour le Cedapa de faire un point sur le lourd dossier des algues vertes.

Un voyage pour voir des "systèmes laitiers économes"

Echo du Cedapa : Quels étaient les objectifs du voyage d'études ?

Paul Salaün, chargé de mission agronomie pour les bassins versants de la Lieue de Grève : Il y avait plusieurs objectifs au voyage. D'abord aller voir des systèmes laitiers herbagers avec du pâturage ; ensuite voir l'expérience de Vittel, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle territoriale, et parler aussi de valorisation du lait, à travers l'AOC Comté.



Ont participé au voyage des élus, des agriculteurs du comité professionnel agricole (CPA), des techniciens de la Chambre d'Agriculture, de l'INRA, du CEDAPA et du Conseil Général.

Le voyage à Vittel et dans le Doubs s'inscrit dans le cadre du nouveau programme d'actions des bassins versants de la Lieue de Grève. C'est pour cela qu'on a invité au voyage les agriculteurs pressentis pour devenir "fermes pilotes" sur le bassin versant. L'idée, c'est de tester et d'évaluer des évolutions de système sur ces fermes, d'un point de vue économique, environnemental et

d'organisation du travail. Il s'agit principalement d'aller vers plus d'herbe, mais ce sera décidé au cas par cas. Des propositions seront faites aux agriculteurs et eux diront jusqu'où ils sont prêts à aller : c'est de la co-construction. Les préconisations à faire sur les fermes, les indicateurs pour évaluer les résultats font l'objet d'une réflexion conjointe entre l'Inra, l'Institut de l'élevage, la Chambre d'agriculture et le bassin versant.

Echo du Cedapa : quels enseignements les participants ont tiré de ce voyage d'études ?

Paul Salaün : Globalement, les gens ont été satisfaits du voyage. A l'Inra de Mirecourt, ils ont pu voir fonctionner deux systèmes d'agriculture durable (en agriculture bio) mis en place depuis 2004, l'un en tout herbe, l'autre en polyculture-élevage, tous les deux autonomes (avec des échanges paille contre effluents entre les deux). Cela a beaucoup intéressé les agriculteurs. On a manqué de temps pour pousser davantage sur la technique de gestion de l'herbe ou sur l'aspect du groupage de vèlage et ses conséquences sur les résultats de reproduction.

Sur l'expérience de Vittel, les retours sur la rencontre avec la société Agrivair ont été plus négatifs : l'impression qui domine est celle d'une intégration des producteurs de la zone Vittel qui ont perdu la main sur leur système de production. Les agriculteurs d'ici ne veulent pas arriver à cela. En revanche, les soutiens aux investissements pour améliorer les outils de production (comme les séchages en grange) et bien sûr les aides directes ont intéressé ! Les éleveurs ont apprécié que le

changement soit aidé pour compenser les pertes subies.

Dans le Doubs, on a visité deux fermes. Un GAEC qui était en système très intensif et qui a changé de système pour régler ses problèmes financiers. Evidemment, cette conversion a interpellé les producteurs, mais ils ont jugé le contexte vraiment trop différent du nôtre (une très grande ferme) et donc difficilement transposable. Sans compter que leur diminution de productivité apparaissait vraiment trop importante (4500 litres par VL) (voir article ci-contre) L'après-midi en revanche l'exploitation herbagère a davantage plu, avec sa production de 8000 litres de lait par vache, grâce à un séchage en grange, et à du concentré (NDLR : 1,8 tonnes de concentrés par vache et par an). La productivité par vache et la production du quota sont deux aspects importants pour les éleveurs.

Echo du Cedapa : quelles perspectives ouvrent ce voyage ?

Paul Salaün : il y a visiblement pas mal d'agriculteurs qui ont envie d'aller vers plus d'herbe, même parmi ceux qui n'ont pas encore commencé sur leur ferme. Mais ils se rendent compte qu'il y a des connaissances techniques à acquérir sur la gestion de l'herbe. Il y a des attentes des agriculteurs là-dessus.

Echo du Cedapa : comment le bassin versant compte-t-il les accompagner ?

Paul Salaün : Nous souhaitons accompagner techniquement (mise en place de MAE type CAB/MAB, SFEI et MAE territorialisée) les agriculteurs qui veulent améliorer leur gestion du pâturage ou même déjà passer à un système herbager. La Chambre d'agriculture et le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève sont actuellement en train de constituer un groupe de réflexion et d'échanges sur la gestion de l'herbe qui sera animé par la Chambre d'Agriculture. Une visite chez Jean-Hervé Cagant (29) a déjà eu lieu en octobre 2009.

Rappel sur l'expérience de Vittel

Dès 1985, la Société des Eaux de Vittel observe une dégradation de la qualité de l'eau avec des pics à plus de 70 mg par litre dans certains captages. Pour garder l'appellation « eau minérale », il ne faut pas dépasser 10 mg/litre.

La société des eaux Vittel a négocié avec les agriculteurs du bassin versant, un contrat imposant le respect du cahier des charges suivant :

- * Suppression totale de la culture de maïs
- * Compostage de l'ensemble des déjections animales
- * Chargement limité à 1 UGB/ha de surface fourragère réservée à l'alimentation animale
- * Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- * Conduite d'une nouvelle rotation culturale à base de luzerne

En contrepartie, les agriculteurs signataires ont reçu une compensation de 225 euros par ha et par an pendant une durée de 7 ans. En plus Vittel SA prenait en charge l'équipement technique et en bâtiment de chacune des exploitations signataires : séchage en grange, plate-forme de compostage, fosse à lisier, achat d'une faucheuse et d'un autochargeur, soit un investissement d'environ 150.000 euros par exploitation.

Conversion de système, version Doubs

En misant sur la productivité, les associés du Gaec des Marnes, dans le Doubs, ont mis en place un système efficace sur le plan technique, mais désastreux sur le plan économique. Le passage à l'herbe leur a permis de retrouver du revenu.



Cyril Mulin : « c'est surtout la peur de ne pas savoir maîtriser la pâture qui me freinait ».

"Quand je suis arrivé, on nous appelait les américains, aujourd'hui, on se sent davantage Néo-zélandais !" En 1996, Cyril Mulin s'associe hors cadre familial au sein du GAEC des Marnes à Audeux dans le Doubs. Tout frais émoulu d'une formation de BTA, il a en tête un système d'élevage laitier

intensif associé à du zéro-pâturage. Logique qui s'inscrit bien dans la stratégie du GAEC après la Pac de 1992 : labourer tout ce qui peut l'être pour maximiser les cultures de vente et... les primes Pac.

Les Holsteins, dopées par la génétique nord-américaine, remplacent les Montbéliardes ; les vaches disposent de 50 ares en tout et pour tout ; la ration est optimisée à coup d'aliments achetés : et ça marche... au moins techniquement. En trois ans, la moyenne par vache passe de 6700 à 8400 kg/VL. Côté cultures, c'est la même recherche d'itinéraires techniques coûteux et pointus, mais le rendement plafonne à 60 qx/ha (pour le blé).

En 1999, *"deux petits hommes verts sont arrivés sur l'exploitation"* : l'EBE/produit brut est tombé à 15% et les banquiers du Crédit Agricole réclament aux associés de réinjecter 30.000 euros dans l'entreprise.

Le conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture du Doubs explore deux solutions : *"garder le même cap basé sur la productivité et la technicité en prenant le risque d'une cessation d'activité. Ou changer radicalement le système en se recentrant sur le lait et la maîtrise des coûts"*.

Dès l'automne 2000, une parcelle de 10 ha proche du bâtiment repasse en herbe. Au printemps 17 ha de pâture sont disponibles pour les 95 vaches laitières : *"On a vite vu que c'était une demi-*

mesure, car il fallait compléter avec de l'ensilage de maïs et d'herbe". Bref autant de travail qu'avant, le pâturage en plus. Autre difficulté, réhabituer les vaches à manger de l'herbe... *"elles n'en voulaient pas au début !" Puis les faire traverser les routes, pour passer en 3 ans de 50 ares à 60 hectares de pâturage ! Autre révolution, la fermeture du silo de maïs à partir de 2004. Luc Delaby (spécialiste du pâturage de l'Inra de Rennes) les convaincra en 2005 d'arrêter le foin au pâturage, puis en 2008 le concentré au pâturage.*

Désormais les vaches sont du 15 mars au 31 août au régime herbe pâturée.

La surface disponible a permis de gagner en autonomie sur la ration hivernale : côté protéines, ce sont 15 ha de luzerne qui sont distribués du 1^{er} octobre au mois de mars. Les céréales sont en partie autoconsommées. En 2009, le GAEC passe en bio. Conséquence sociale : l'associé chargé des cultures quitte l'aventure.

2 associés, depuis le 31 mars Terres profondes 1200 mm d'eau par an 249 ha 100 ha de cultures 149 ha d'herbe 111 VL 472.000 litres de lait produits
--

Situation économique assainie

En 10 ans, la production par vache a été divisée par deux (de 9800 litres/VL au maxi à 6500 litres puis 4500 litres). La production laitière se situe à 450 000 litres pour un quota de 650 000 litres. Parallèlement, ils sont passés de 1,6 tonnes de concentrés à 400 kg par vache.

Le temps de travail a diminué, *"même à 2 associés"*. *"C'est intense mais seulement pendant la traite. Après c'est juste le pâturage. Avant, c'était une contrainte de 6 heures par jour et il fallait toujours être deux !" La situation économique s'est assainie (moins de frais de mécanisation, pas de renouvellement d'emprunt pour la mélangeuse), et le revenu disponible par associé (à 3) a presque doublé.*

Aujourd'hui Cyril, qui était le plus réticent au changement, est celui qui pousse vers plus d'herbe : *"avec le recul, je crois que c'est surtout la peur de ne pas savoir maîtriser la pâture qui me freinait"*.

Fabien Roué, Cedapa

Réactions de deux acteurs de terrain

Entre espoir et scepticisme

Yves Le Jeune, agriculteur bio à Lanvellec, membre du comité professionnel agricole du bassin versant de la Lieue de Grève et Patrick Le Fustec, administrateur du Cedapa, ont participé au voyage. Si le premier est optimiste (de nature !), le second craint que la Profession agricole ne soit encore très réticente au changement.

Yves Le Jeune, agriculteur bio à Lanvellec, est membre du Comité professionnel agricole du bassin versant de la Lieue de Grèves "depuis le début".

Echo : Que retires-tu de l'expérience de Vittel ?

Le résultat est là. A Vittel, ils sont descendus à 6 mg/litre de nitrates. En compostant les effluents, en limitant les apports d'azote par hectare et en supprimant le maïs.

Néanmoins, ce qui me fait peur, c'est que Vittel a racheté la moitié des terres agricoles. A la reprise des fermes, ils pourraient par exemple décider de ne pas garder d'agriculteurs. Cela peut leur sembler plus simple de gérer des cultures pour alimenter le méthaniseur qui se met en place.



Et sur la Lieue de Grève ?

L'objectif est aussi d'aller vers plus d'herbe. Un projet chiffré a été présenté par le territoire de la Lieue de Grève à la mission interministérielle sur les algues vertes. Je ne me rappelle pas le montant exact mais c'est énorme*. Cela inclut le financement d'environ 40 séchages en grange (pour 150 fermes), d'une usine de déshydratation pour l'herbe (car il y a, semble-t-il, un marché pour les bouchons de

luzerne), d'aménagements fonciers pour favoriser le pâturage, d'incitations pour les agriculteurs via des MAE déplaçonnées, et bien sûr le ramassage des algues.

Ne crains-tu pas que de tels équipements engagent les agriculteurs vers des systèmes herbagers pas du tout économes à terme ?

Les subventions c'est à double tranchant. On sait qu'il y a des moyens moins coûteux de faire de l'herbe pour les agriculteurs... et pour la collectivité. Mais quand on est en système intensif, passer en système herbager pâturant c'est un trop grand pas. Tout le monde n'est pas prêt. La question c'est de savoir si on privilégie le résultat immédiat sur les algues. L'usine de déshydratation me plaît mieux pour amener vers l'herbe des gens qui font du cochon et/ou des cultures. Elle pourrait servir y compris dans mon système : je souhaiterais augmenter ma surface en herbe l'hiver, pour mieux répartir le

Patrick Le Fustec, agriculteur à Plouaret, en limite extérieure des bassins versants de la Lieue de Grève est administrateur du Cedapa, et herbager depuis une trentaine d'années.

"A Vittel on a rencontré le même bonhomme qu'il y a dix ans, avec exactement le même discours. Il y a dix ans, il avait exprimé une volonté de garder des paysans sur le territoire. Aujourd'hui les fermes ont doublé ou triplé en surface, et diminué d'autant en nombre. Le gars de la société Agrivair nous dit que c'est l'effet de la démographie. Sans doute. Je pense aussi que c'est plus facile pour eux de gérer 10 paysans que 100.

Ce qui est sûr, c'est que je n'aimerais pas être paysan à Vittel : tu perds ton autonomie, et c'est encore pire aujourd'hui qu'il y a dix ans. Pour moi, la zone de Vittel a manqué l'occasion de valoriser ses productions. Néanmoins, ils ont gagné sur la qualité de l'eau, mais comme ils disent "les nitrates, c'est rien, le plus dur ce sont les pesticides". Pour les agriculteurs de chez nous, c'est une mauvaise image qu'on leur a montrée là. Les gens de Vittel font de l'herbe, mais ils ont tout pour en faire : des belles structures foncières et tout le matériel. Sous entendu, chez nous en l'état, ce n'est pas possible !

Dans le Comté, on a vu un éleveur très compétent, mais il y a des choses qui me choquent : dans leur cahier des charges on peut utiliser jusqu'à deux tonnes de concentrés par vache. Pourtant dans le film de présentation du fromage qu'on nous a ensuite montré dans une

troupeau ; je pourrais transformer les excédents d'herbe d'été en bouchons, valorisables pour les porcs.

Avec ton système (vaches allaitantes à l'herbe, porc à l'engrais, 3 ha de pommes de terre, le tout en bio), tu es tranquille ?

Même en bio, il y a des choses à revoir. A priori on irait vers des cultures de printemps. Il faut éviter le maïs qui laisse des terres nues à l'automne. J'ai fait en octobre des reliquats d'azote avec le Conseil général sur des parcelles de maïs implantées après prairie : il y avait en moyenne 100 unités. La solution serait d'implanter une prairie dans le maïs mais ça ne marche qu'une fois sur deux ! Sur ma ferme, je pense plutôt passer à des céréales de printemps : le maïs ne m'intéressait que pour la rotation (pour les cochons, les céréales conviennent aussi bien). L'idéal serait pour moi de retourner les prairies en février pour ensuite semer les céréales de printemps et la pâture sous couvert.

Sur le terrain, sens-tu les agriculteurs prêts à évoluer ?

Oui... Je suis optimiste de tempérament, même si quand je suis passé en bio (en 1991) je pensais que les choses auraient évolué plus vite. Le voyage a créé une dynamique ; passer trois jours ensemble, ça permet de discuter aussi le soir. Des groupes d'échanges autour de la prairie pourraient s'organiser : au voyage, il y avait un paysan qui habite à un kilomètre de chez Patrick (Le Fustec) et qui n'est jamais venu voir l'herbe chez lui !

Les zones de montagne, où la collecte du lait était difficile, ont dû s'organiser pour transformer leur lait, ce qui est aujourd'hui leur force. Chez nous, les entreprises coopératives ou privées vivent plus de la vente d'intrants que de la valorisation de nos produits.

* A la réunion sur les algues vertes, les élus du bassin versant annoncent un montant de 25 millions d'euros.



fruitière, tu ne vois que des vaches au pâturage dans de belles prairies fleuries !

Autre fait marquant de la visite, les parents de cet agriculteur nous ont interpellé assez vertement : "c'est vous les paysans bretons. Vous êtes en train de tuer l'agriculture. C'est scandaleux ce que vous faites avec les pollutions des eaux, les algues vertes..." L'image de l'agriculteur breton, vu de l'extérieur par ses pairs, c'est pas bien beau !

Au Gaec de la Marne (voir article page précédente), on a encore vu une ferme de 200 hectares, avec de grandes parcelles, pas de haies. J'ai insisté sur le fait que le système herbager, c'est aussi le paysage.

Ce qui a été drôle c'est que l'agriculteur qui nous accueillait a dit d'emblée : "ah vous avez un acteur parmi vous, en me désignant. Ton

film *Herbe*, il fait du débat dans le secteur. Mais je comprends pas, nous on pensait aller te voir en Bretagne, pour apprendre à faire de l'herbe, et c'est toi qui est venu voir ce que l'on fait !"

La seule chose que je peux lui répondre, c'est que nul n'est prophète en son pays !

Je me suis rendu compte, au cours du voyage, que beaucoup d'agriculteurs ne savent pas faire de l'herbe, mais ils savent aller chercher des subventions pour des séchages en grange. J'ai insisté auprès des élus, sur la nécessité d'augmenter les surfaces pâturables, et déjà de bien valoriser celles qui existent. Aux paysans, j'ai dit que la première chose à faire c'est d'arrêter de s'agrandir : plus on s'agrandit, et plus le parcellaire s'éloigne et se morcelle !"

Une installation pour une vie autonome

Sandrine Le Luel est installée depuis un an à Gourin, en ovin viande. Adhérente à Nature et Progrès, sa "philosophie de vie", elle partage avec le Cedapa une valeur centrale : l'autonomie. Histoire d'une de ces paysannes, qui donnent un avenir aux petites fermes.

Quand on lui demande comment elle en est venue à s'installer en agriculture, Sandrine Le Luel ne sait que répondre. *"Mon parcours est assez agricole : mes grands-parents avaient une ferme, mes parents avaient quelques moutons. Je voulais être éleveur de chevaux, et donc j'ai choisi une formation agricole, à l'Ireo d'Arradon".* BEP, BAC Pro. A 15 ans, à défaut de cheval, elle doit faire des stages en bovin lait, *"mais en bio"*, exige-t-elle. Un premier éveil militant à l'âge des repas au Mac'Do, conforté bientôt par ses maîtres de stage. Elle rencontre un éleveur de chevaux qui fait du débordage en forêt, se forme à l'exploitation forestière. Et *"j'ai eu ma fille... En fait c'est elle qui a tout déclenché ! Je ne me voyais pas en forêt avec un bébé, mais dans une ferme c'était possible"*.

De là à trouver une ferme... début des recherches en 2004, et des déconvenues : *"il n'y avait jamais de ferme pour moi, ou alors on me proposait des poulaillers sans terre"*. Et elle n'est pas la seule : *"une bande de jeunes"* du Pays de Vannes se mobilise alors. *"On a lancé une marche pour l'installation, parce qu'on savait qu'il y avait des terres"*. Une transhumance de Saint-Cadou (Finistère) à Sulniac (Morbihan), pour faire savoir *"qu'il y a des candidats pour des fermes de 20-30 hectares, et qu'on peut y vivre. Il fallait aussi contrer le discours ambiant des cédants qui disent : sur ma ferme c'est pas possible d'y arriver"*.

S'installer sur 30 hectares, c'est possible

Il lui faudra cependant attendre la fin 2007 et l'annonce d'une agence immobilière dans un quotidien régional pour trouver une ferme avec 28 hectares, à Gourin. La ferme est inexploitée depuis 10 ans, après avoir été louée au lycée agricole de Gourin pendant quelques années. Les terres sont pour la plupart en friche et n'ont pas (au début) éveillé la convoitise des agriculteurs voisins. Par chance, ils traitent avec un notaire et un propriétaire patients, qui laissent croire que l'affaire est conclue pour éviter toute surenchère même quand Sandrine et son compagnon Vincent peinent à trouver un financement : *"seule la NEF (coopérative de finances solidaire) nous a accordé un petit emprunt. Ce n'est même pas que les banques craignaient que le projet ne marche pas pour nous ; simplement nous n'étions pas rentable pour elles !"*

De fait, Sandrine Le Luel doit faire un emprunt privé à sa famille et à des amis, et son compagnon Vincent fait un emprunt bancaire pour acquisition immobilière. Sandrine obtient néanmoins les aides à l'installation pour son projet : élever des agneaux d'herbe, qu'elle valorise elle-même via un groupement de producteurs, le GIE de Beg Runio à Quéven.

Economiquement leur projet est *"de rembourser les annuités et payer les charges de l'activité"* avec les moutons. Le revenu, ils comptent le tirer d'activités de diversification : du lapin en semi plein-air, un potager, des plantes médicinales, une ferme pédagogique,

le travail de la laine, des peaux, la sauvegarde des espèces... Les projets ne manquent pas.

Vincent continue à travailler à l'extérieur pour sécuriser l'installation mais aspire rapidement à *"se poser ici, dans le local, pour travailler à mon rythme, celui des animaux et de l'heure solaire"*. Un futur qui apparaît tout à fait accessible : *"On n'est pas plus endetté qu'une famille qui a acheté une maison, et on a acquis un outil de travail."* Pas question de se mettre en situation difficile.

La ferme de Kerflous a commercialisé 67 agneaux la première année, via le GIE : soit en caissette (demi ou entier), soit au détail. Avec quelques

pertes : *"ça remplit le congélateur pour l'hiver ; de toute façon la vente des beaux morceaux suffit à payer"*

Parrainage avec le CEDAPA

Quatre producteurs ont répondu à l'appel, deux sont revenus ensuite sur l'exploitation, l'un en bio dans le Morbihan (Eric Cadieu), l'autre en conventionnel à Rostrenen (Thierry Piers). *"Quand ils viennent sur ma ferme, ils ne me jugent pas, ils restent ouverts à ma démarche. Mieux, ils me replacent dans mes objectifs. Ainsi sur les agnelages, j'étais partie sur des agnelages d'octobre à mai. Ils m'ont mise en garde : si tu veux être autonome, faire des agneaux à l'herbe, il faut viser des agnelages de printemps ».* ça ne les empêche pas d'exprimer leur avis : *"ils se sont fichus de moi parce que j'ai acheté des brebis de race Roussine, un race rustique normande qui a une bonne laine. Pour eux, j'aurais obtenu le même résultat en croisant mes Charollaises et mes Suffolks."* Sandrine tient à ses roussines, mais prend aussi les conseils : *"Ils m'ont dit « construis ton troupeau, fais-toi ta race à toi ». J'étais partie pour garder des races pures, mais je vais finalement croiser ».*

Une des difficultés de cette première année, avoue Sandrine, c'est de faire le tri parmi les conseils prodigués : *"tout le monde s'y connaît en agriculture et a un avis sur tout"*. Avec ce parrainage, elle apprécie le transfert d'expérience, et aussi d'avoir deux discours différents, mais respectueux l'un de l'autre. *"Et je sais que je peux les appeler en cas de besoin"*.



l'agneau". Objectif pour l'an prochain : 150 agneaux vendus.

La première année est néanmoins difficile. Il a fallu défricher pour arriver aujourd'hui à 12 ha de pâtures : *"Quand le troupeau de 80 mères est arrivé je n'avais pas de nourriture. J'ai dû acheter beaucoup à l'extérieur, du foin, des céréales, de la paille"*. Le tout en bio, - *"ça ne nous a pas traversé l'esprit d'acheter en conventionnel"* -, avec quelques soucis sur la qualité. Du coup, côté achat, elle a opté cette année pour de la paille conventionnelle, des céréales en conversion bio, et du foin de prairies naturelles, d'un voisin qui ne traite pas depuis des années, *"mais pas labellisé bio"*. *"Quand tu prends une claqué, tu réfléchis"*. Néanmoins, la mention "Nature et Progrès" de ses agneaux n'est pas remise en cause : *"on a discuté et ça a été possible. Nature et Progrès juge davantage la cohérence du projet, c'est une philosophie de vie, avec aussi les aspects sociaux. Le cahier des charges de l'agriculture bio lui se traduit par une grille avec des croix."*

Au départ ils ne connaissaient personne dans le coin. *"C'est aussi pour cela que je me suis rapprochée du Cedapa. Il y a de tout au Cedapa, mais l'engagement me semblait sincère ; mélanger des bios ou des conventionnels sur l'idée de l'autonomie"*. Rencontre avec Jeanne Thiébot, animatrice au Cedapa, à une formation sur les ovins, puis vient l'idée d'organiser *"un parrainage"* sur la ferme de Sandrine (voir encadré). Dans son groupement de producteurs de Quéven, Sandrine travaille aussi avec des producteurs bios et conventionnels, des gens qui ont en commun *"d'aimer leurs bêtes, et qui ont envie de valoriser jusqu'au bout"* ; bref qui lui semblent partager des valeurs communes. Dans leur nouvel environnement, Sandrine et Vincent ont aussi à cœur de ne pas s'enfermer : *"si tu veux convaincre les gens, c'est pas en les mettant à la porte que tu vas les faire évoluer"*.

Nathalie Gouérec, Cedapa

■ Les bandes enherbées sont obligatoires en Bretagne au bord de tous les cours d'eau

« L'implantation ou le maintien d'une bande enherbée ou boisée d'une largeur minimale de 5 mètres est obligatoire en bordure de la totalité des cours d'eau permanents ou intermittents, figurant en points, traits continus ou discontinus sur la carte IGN au 1/25 000 », dit la directive nitrates de juillet 2009.

A partir de mai 2010, cette disposition fera partie de la conditionnalité des aides PAC.

Attention, en zone d'actions complémentaires (ZAC), qui couvre l'essentiel du département des Côtes d'Armor, l'enherbement existant doit être maintenu sur une bande de 10 mètres. Par ailleurs, sur les bassins versants du Bizien, du Guindy, de l'Ic et de l'Urne, « les agriculteurs doivent avoir implanté et maintenir des bandes enherbées d'une largeur de 10 mètres minimum et de 20 mètres maximum dans la limite de 10% de la surface en céréales, oléo-protéagineux et gel de leur exploitation (SCOP) ».

■ De nouveaux assouplissements sur la future conditionnalité prairie (voir le précédent écho), mais pas pour les herbagers

Un communiqué de presse a annoncé qu'à la demande insistante de la FNSEA, la norme «gestion des surfaces en herbe» est assouplie. Bruno Le Maire l'a annoncé le 8 décembre 2009 : il n'est plus interdit de retourner les prairies permanentes. Elles sont soumises au même régime que les prairies temporaires de plus cinq ans. Autrement dit, leur retournement n'est possible qu'à condition de conserver sur l'exploitation une surface identique en prairies (1 ha pour 1 ha mais pas forcément la même parcelle).

Voilà qui ne règle pas le problème des herbagers, note Jacques Morineau, président du Réseau agriculture durable. En effet, ce dispositif ne traite pas le problème des prairies "longues", puisque la contrainte de maintien de la surface en PT+5 demeure. De plus, cette évolution n'assure aucune préservation des véritables prairies naturelles. Le réseau agriculture durable continue à demander à ce que ces contraintes de maintien de surfaces ne s'appliquent pas aux agriculteurs ayant plus de 50 % de la SAU en herbe.

Pour info en Bretagne, il y a 6,9 % des surfaces PAC qui sont en prairies naturelles, et 1,6 % en PT5.

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, Bât. Groupama, BP 332, 22193 Plérin cedex 02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Robert Hamon

Comité de rédaction : Pascal Hillion, Joël Le Calvez, Michel Le Voguer, Laurence Le Métayer-Morice, Suzanne Dufour

Mise en forme : Nathalie Gouérec

Abonnements, expéditions : Brigitte Tréguier

Impression : J'imprime, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cédex.

N° de commission paritaire : 1113 G 88535 - ISSN : 1271-2159

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

l'écho du CEDAPA BP 332 - 22193 PLERIN Cédex

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

CP : Tél :

Profession:.....

Je m'abonne pour :

1 an
(6 numéros)

2 ans
(12 num.)

Adhérent CEDAPA ou élève/ étudiant	18 €	27 €
Non adhérent, établissement scolaire	27 €	45 €
Soutien+organismes, entreprises	39 €	60 €
Adhésion 2009	50 €	

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

☐ J'ai besoin d'une facture

